**Règlement Général du TEKBOT Robotics Challenge 2025 (TRC 2025)**

**Article 1 : Objectifs de la Compétition**

Le TEKBOT Robotics Challenge (TRC 2025) a pour but de :

1. Promouvoir les compétences en robotique et intelligence artificielle (IA) chez les jeunes talents africains.
2. Encourager l’innovation technologique pour répondre aux défis locaux.
3. Favoriser la collaboration, l’échange et l’apprentissage entre équipes issues de différents pays africains.
4. Sensibiliser le public aux avantages des technologies STIM (Sciences, Technologies, Ingénierie, et Mathématiques).

**Article 2 : Organisation de la Compétition**

1. **Organisateur** : TEKBOT Robotics.
2. **Date et Lieu** : l’évènement de la compétition se tiendra du 30 au 31 août 2025 au Bénin sur la Place de l’Amazone.
3. **Langue officielle** : La compétition se déroulera en français et en anglais.

**Article 3 : Conditions de Participation**

1. **Eligibilité** :
   * La compétition est ouverte aux étudiants inscrits dans une université ou établissement d’enseignement supérieur en Afrique.
   * Chaque école peut inscrire jusqu'à 10 étudiants, dont **40% doivent obligatoirement être des filles**.
   * Les équipes doivent inclure des profils variés : développeurs, spécialistes en électronique et en mécanique.
2. **Inscription** :
   * Les équipes doivent soumettre leur candidature via la plateforme officielle avant le [date limite].
   * Les frais de préinscription sont fixés à 30.000 FCFA.
3. **Présélection** :
   * Les équipes présélectionnées seront annoncées 1 semaine après la période d’appel à candidatures.

**Article 4 : Format de la Compétition**

1. **Thème 2025** : « Résilience Urbaine : Gestion Durable des Déchets ».
2. **Phases de la Compétition** :
   * **Phase 1 : Conception** : Chaque équipe conçoit et programme son robot en fonction des critères prédéfinis.
   * **Phase 2 : Compétition** : Les robots s’affrontent dans trois challenges principaux :
     1. **Collecte Intensive** : Collecter des déchets dispersés sur l’arène.
     2. **Tri et Organisation** : Trier les déchets en fonction de leur type.
     3. **Distribution ciblée** : Livrer les déchets triés à des points précis.
3. **Durée des manches** : Chaque manche dure [durée en minutes].
4. **Classement** : Les points sont attribués en fonction des critères suivants :
   * Précision des actions.
   * Temps réalisé.
   * Innovation et design du robot.

**Article 5 : Matériel et Règles Techniques**

1. **Kits de Compétition** :
   * Chaque équipe recevra un kit de composants standards. L’utilisation de matériaux extérieurs est autorisée avec validation préalable.
2. **Taille et Poids des Robots** :
   * Dimensions maximales : [X cm × Y cm × Z cm].
   * Poids maximal : [X kg].
3. **Restrictions** :
   * Les robots ne doivent pas contenir d’éléments dangereux (feu, lames, substances nocives).
   * L’usage de logiciels ou composants non homologués est strictement interdit.

### **Restitution du matériel**

* + Tous les kits fournis par les organisateurs restent la propriété de TEKBOT Robotics et doivent être restitués à la fin de la compétition
  + Les équipes/universités ont la possibilité d'acquérir le kit complet après la compétition selon les modalités suivantes :
    1. Achat direct au prix fixé par les organisateurs
    2. Échange contre une partie ou la totalité de leur prix (pour les équipes lauréates)
  + La demande d'acquisition doit être formulée avant la fin de la compétition
  + Les modalités précises (prix, conditions) seront communiquées aux équipes finalistes

**Article 6 : Code de Conduite**

1. **Fair-play** : Tous les participants doivent respecter les règles et éviter toute forme de tricherie.
2. **Respect** : Les participants doivent adopter un comportement respectueux envers les autres équipes, les organisateurs et les spectateurs.
3. **Lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)** : Tout comportement discriminatoire, harcèlement ou violence, notamment basé sur le genre, est strictement interdit et entraînera une exclusion immédiate de la compétition.
4. **Sanctions** : Toute infraction aux règles peut entraîner des sanctions, incluant la disqualification.

**Article 7 : Politique de Remboursement et Abandon**

1. **Remboursements** :
   * Les frais d’inscription ne sont pas remboursables, sauf en cas d’annulation de la compétition par les organisateurs.
2. **Abandon** :
   * Toute équipe qui souhaite se retirer doit en informer les organisateurs par écrit avant le [date].
   * Les abandons après la date précitée ne donneront lieu à aucun remboursement ni compensation.

**Article 8 : Moyens de Transport et Logement**

1. **Transport** :
   * Les équipes sont responsables de leur transport jusqu’au lieu de la compétition.
   * Les organisateurs fourniront des informations pratiques sur les options de transport disponibles (transports en commun, services privés, etc.) pour faciliter les déplacements.
2. **Logement** :
   * Les équipes sont responsables de leur hébergement.
   * Les organisateurs mettront à disposition une liste d’hébergements recommandés (hôtels, auberges, logements temporaires) ainsi que des informations pour faciliter leur réservation.

**Article 9 : Critères d’Évaluation**

Les équipes seront évaluées sur les critères suivants :

1. **Performance technique** : Fonctionnalité et fiabilité du robot.
2. **Innovation** : Originalité des solutions techniques.
3. **Présentation** : Clarté et qualité de la démarche présentée.
4. **Impact** : Pertinence des solutions vis-à-vis du thème 2025.

**Article 10 : Prix et Récompenses**

1. **Prix Principaux** :
   * 1er Prix : 2.500.000 FCFA.
   * 2ème Prix : 2.000.000 FCFA.
   * 3ème Prix : 1.500.000 FCFA.
2. **Prix Spéciaux** :
   * Meilleur Design.
   * Meilleure Innovation.
   * Prix de l’Esprit d’Équipe.

**Article 11 : Propriété Intellectuelle**

1. Les concepts, designs et codes développés pendant la compétition restent la propriété des équipes participantes.
2. En participant, les équipes autorisent l’organisateur à utiliser des images et vidéos à des fins promotionnelles.

**Article 12 : Dispositions Diverses**

1. **Force Majeure** : En cas d’événements imprévus (catastrophes naturelles, pandémie), l’organisateur se réserve le droit de modifier le format ou les dates de la compétition.
2. **Modification du règlement** : L’organisateur se réserve le droit d’apporter des modifications au présent règlement en informant les équipes inscrites.

Pour toute question ou clarification, veuillez contacter l’organisateur à l’adresse suivante : **contact@tekbot.io**.

Nous vous souhaitons une excellente compétition et beaucoup de succès dans vos préparations !